

REPUBLIQUE DU SENEGAL**N°****/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B13***Un Peuple – Un But – Une Foi*Ministère de la Fonction Publique
et du Renouveau du Service public**A.M.****Objet :** nomination et titularisation**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

VU la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
 VU le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
 VU le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier. – Monsieur Mahanta DIOP, né le 25 novembre 1984 à Kelle, maîtres contractuel, titulaire du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP), session de 2011, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des instituteurs adjoints (IA), hiérarchie C2, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Grade	Effet
I.A.2CL.1ECH	01.10.2013

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mariama SARR

Ampliation : 1 PR/SGG/- 6 MEF-2 CF – 3 DGFP/FC – 3DGFP/DENS – 2ARCH NAT – 3INT/P-305-B13 du 05 avril 2019